

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE) RELATIVE AU
SUIVI DES EVALUATIONS DE PROGRAMMES DU PGEÉ (DECISION D-2008-024)**

Les recommandations listées en préambule des questions de la présente demande de renseignements ont toutes un impact sur le processus d'évaluation, sur les résultats des programmes évalués ou sur leur rentabilité. À ces deux derniers égards, les recommandations citées concernent les gains unitaires des mesures, les effets de distorsion ou certaines modalités de programme affectant les taux de participation.

I – Thermostats électroniques

- 1. Référence :** Évaluation du programme des thermostats électroniques, pages 17, 19, 22, 25, 26 et 30.

Préambule :

Page 17 : « *Élaborer la documentation du programme selon les principes généralement reconnus dans le domaine de l'efficacité énergétique et notamment la théorie de programme, le modèle logique et un plan d'évaluation* »;

page 19 : « *Maintenir le rabais à la caisse qui offre un incitant immédiat et augmente les probabilités que le consommateur achète les thermostats tout en conservant le rabais postal et le rabais via un électricien, dans la mesure où les coûts justifient les bénéfices de chaque méthode* »;

page 22 : « *Valider la base de données au fur et à mesure que les participants s'y accumulent et s'assurer de ne conserver que le nombre réel de thermostats remboursés pour chaque participant en cas de correction* »;

« *Cumuler sur une même ligne du fichier de données tous les thermostats remboursés pour une même adresse et évaluer l'ampleur des remboursements de plus de sept thermostats pour une même adresse au fur et à mesure* »;

« *Étudier plus en profondeur, au besoin en contactant les participants, les situations où plus de sept thermostats ont été remboursés de façon à évaluer l'impact sur la rentabilité du programme* »;

page 25 : « *Réviser la conception des règles du programme quant au nombre de thermostats (bornes inférieures et supérieures) pour s'assurer qu'elles constituent le mécanisme optimal pour favoriser les économies nettes maximales* »;

page 26 : « *Le programme doit être maintenu afin de réaliser l'important potentiel d'économies associé aux nombreux thermostats bimétalliques encore présents dans le parc des thermostats dans la mesure où l'opération est justifiable du point de vue de la rentabilité du programme* »;

page 30 : « *Dans le cadre du processus normal de révision de la conception faisant suite à toute évaluation, revoir les conditions de rentabilité du programme (règles de participation, montant de la subvention, etc.) en tenant compte du fait que les économies brutes unitaires associées au programme lui-même sont moins élevées que ce qu'Hydro-Québec prévoyait et que des approches basées exclusivement sur les communications sont relativement efficaces* ».

Demande :

1.1 Veuillez indiquer si le Distributeur a intégré à son programme chacune des recommandations listées en préambule. Veuillez au besoin en expliquer la manière. Si l'une ou l'autre de ces recommandations n'a pas été intégrée, ou n'a été intégrée que partiellement, veuillez en expliquer la raison.

II – Minuteries pour filtre de piscine

2. Référence : Évaluation du programme des minuteries pour filtre de piscine, pages 91 et 93.

Préambule :

Page 91 : « *Élaborer la documentation du programme selon les principes généralement reconnus dans le domaine de l'efficacité énergétique et notamment la théorie de programme, le modèle logique et un plan d'évaluation* »;

« *Prolonger le programme pour une durée de trois ans en conservant dans ses grandes lignes la formule actuelle afin d'exploiter un potentiel important d'économie encore présent dans le marché* »;

page 93 : « *Exiger l'identification des participants dans la procédure de participation et intégrer l'information dans les bases de données du programme* »;

Demande :

2.1 Veuillez indiquer si le Distributeur a intégré à son programme chacune des recommandations listées en préambule. Veuillez au besoin en expliquer la manière. Si l'une ou l'autre de ces recommandations n'a pas été intégrée, ou n'a été intégrée que partiellement, veuillez en expliquer la raison.

III – Diagnostic résidentiel « Mieux consommer »

- 3. Référence :** Évaluation du programme de diagnostic résidentiel « Mieux consommer » pages 97 à 99.

Préambule :

Page 97 : « Compléter la documentation du programme au chapitre de la conception selon les principes généralement reconnus dans le domaine de l'efficacité énergétique en élaborant une théorie de programme, un modèle logique et un plan d'évaluation »;

« Revoir les conditions de rentabilité du programme en tenant compte du fait que les économies nettes associées au programme lui-même sont moins élevées que ce qu'Hydro-Québec prévoyait » ;

« Exécuter à nouveau le programme de calcul des économies brutes en utilisant les réponses des participants actuels et ajouter les résultats aux bases de données » ;

« Concentrer les efforts sur les ménages présentant un potentiel d'économies d'énergie plus élevé plutôt que sur l'ensemble des ménages ou ceux pour lesquels les économies sont plus difficiles à obtenir » ;

Page 98 : « Filtrer les participants présentant un potentiel moins élevé d'économies avant qu'ils ne complètent l'ensemble de la démarche » ;

« Augmenter le taux d'implantation des mesures à l'aide de suivis adéquats » ;

Page 99 : « Réduire à la source (dans le questionnaire) les causes des problèmes de rejet de questionnaire » ;

« Étudier la rentabilité d'une version téléphonique du questionnaire qui pourrait sans doute éliminer la plupart des rejets initiaux. Une telle approche représente des coûts additionnels par participant de l'ordre de 30 \$ à 40 \$ par questionnaire (tarifs en vigueur dans l'industrie privée pour la collecte téléphonique et la production d'un fichier de données) » ;

« Mettre en place un plan d'évaluation permettant un accès plus rapide à la documentation et aux bases de données dans le cadre d'une évaluation ».

Demande :

- 3.1** Veuillez indiquer si le Distributeur a intégré à son programme chacune des recommandations listées en préambule. Veuillez au besoin en expliquer la manière. Si

l'une ou l'autre de ces recommandations n'a pas été intégrée, ou n'a été intégrée que partiellement, veuillez en expliquer la raison.

IV – Appui aux initiatives – volet Optimisation des bâtiments

4. **Référence :** Évaluation du programme Appui aux initiatives – volet Optimisation des bâtiments, pages 116 et 119 à 121.

Préambule :

Page 116 : « *L'évaluateur recommande de découpler l'inspection des projets de la représentation commerciale, si ce n'est déjà fait, selon le principe qu'on ne peut à la fois être juge et partie. On peut très bien imaginer un système d'inspection qui ne soit pas sous la responsabilité du service à la clientèle et qui pourrait être partagé par d'autres programmes du PGEÉ. Ce service pourrait être basé dans les Territoires ou les régions. Il pourrait aussi être imparti à une firme externe ayant des succursales dans les grandes régions du Québec* »;

Page 119 :

8.2.2	Si possible, présenter de façon explicite les hypothèses retenues pour les effets de distorsion anticipés pour le programme
8.2.3	Rassembler et tenir à jour le maximum de données de base relatives aux bâtiments des clients visés par le programme
8.2.4	Chercher à tenir compte de la vie utile des équipements installés et de leur baisse progressive d'efficacité lors de l'établissement de la Théorie du programme

page 120 :

8.3.1	Chercher à pousser plus loin la recherche commerciale du programme et réaliser, si possible, des études spécifiques pour identifier les pratiques courantes et solidifier les 'bases de référence'
8.3.2	Procéder à une revue en profondeur de la Théorie du programme
8.3.4 a)	Examiner la possibilité d'exclure du programme les projets de construction neuve dans le secteur des supermarchés d'alimentation
8.3.4 b)	Examiner la possibilité de ne plus considérer comme admissibles des projets dont l'implantation des mesures d'économies d'électricité est déjà complétée au moment du dépôt de la demande d'appui financier
8.3.4 c)	Examiner la pertinence de ne plus accorder d'appui financier à des projets de construction neuve pour lesquels la réduction de la consommation d'électricité sera de 15 % ou moins par rapport à celle correspondant au CMNÉB-97 et, pour les bâtiments existants, ajuster les bâtiments de référence à la pratique courante
8.3.6	Envisager la possibilité d'introduire un nouveau concept de 'Feu vert' dans le programme, lequel impliquerait une visite de type 'walkthrough' faite très tôt dans le processus par un ingénieur désigné par HQD

page 121 :

8.5.2	Si le besoin se confirme, faire en sorte que la force de vente de HQD en Territoires soit adéquatement formée, outillée et motivée
8.5.3	Faire preuve de prudence relativement à la décentralisation vers les Territoires, surtout en ce qui a trait à l'expertise technique
8.7.1	Lorsque la Théorie du programme aura été révisée, préparer un Plan d'évaluation et calculer, pour chacun des projets réalisés, les économies attendues pour chacune des mesures implantées
8.7.2	Envisager de demander un rapport de type 'bilan', un an après l'implantation des mesures, dans le cas des bâtiments existants
8.7.3	Confier l'inspection des projets à des gens qui ne sont pas impliqués au niveau de la représentation commerciale

Demande :

4.1 Veuillez indiquer si le Distributeur a intégré à son programme chacune des recommandations listées en préambule. Veuillez au besoin en expliquer la manière. Si l'une ou l'autre de ces recommandations n'a pas été intégrée, ou n'a été intégrée que partiellement, veuillez en expliquer la raison.

V – Appui aux initiatives – volet Systèmes industriels

5. Référence : Évaluation du programme Appui aux initiatives – volet Systèmes industriels, pages 14 à 17, 40, 54 et 55.

Préambule :

Page 14 : « *Le programme « Appui aux initiatives – Systèmes industriels » devrait élaborer une théorie de programme le plus tôt possible. [...] Parmi les ajustements souhaitables, notons l'élaboration d'un plan d'évaluation* »;

« *Le personnel et les partenaires du programme, à tous les niveaux, doivent être amenés à considérer le programme et sa rentabilité du point de vue des « économies nettes ».* »;

page 16 : « *La facilité à présenter une demande valide et la rapidité du processus doivent être améliorées avant qu'elles ne minent l'intérêt à l'égard du programme* »;

« *Les ingénieurs d'Hydro-Québec devraient travailler en collaboration avec les partenaires de l'industrie à l'établissement de scénarios de référence pour différentes technologies ou de protocoles pour l'établissement des scénarios de référence* »;

« *On devrait réduire le taux d'opportunisme en révisant la présélection des participants* »;

page 17 : « Certains ajustements à l'approche méthodologique sont souhaitables pour la prochaine phase d'évaluation. La conception du programme doit comprendre un plan d'évaluation qui permette de prévoir les budgets nécessaires pour les futures évaluations du programme ainsi que d'intégrer au fonctionnement du programme les éléments essentiels à son évaluation (base de données, engagement des participants, etc.). Au niveau budgétaire, on devrait prévoir des visites sur site plus nombreuses, des opérations de mesurage adéquates et une méthodologie de collecte d'information plus rigoureuse (entrevues individuelles en profondeur) pour la consultation des principaux acteurs du marché (partenaires et associations) et des participants »;

page 40 : « À compter de novembre 2006, la période de rétroactivité du programme sera réduite à un an, c'est-à-dire qu'un client qui réalise son projet d'efficacité énergétique devra soumettre son projet au plus tard un an après la fin des travaux. Cet encadrement, bien qu'il représente une amélioration par rapport à l'ancienne période de rétroactivité de deux ans, ne permet pas d'éliminer à la source les projets opportunistes. Au contraire, il les encourage. En effet, par définition, tout projet déjà réalisé pour lequel on verse ensuite un appui financier représente un projet de type « opportuniste », car il aurait été nécessairement réalisé en l'absence de l'appui financier. En conséquence, l'équipe d'évaluation considère que cet encadrement ne sert pas les intérêts du programme et nuit à sa rentabilité »;

pages 54 et 55 : « L'équipe d'évaluation n'est pas d'accord avec le concept voulant que le personnel en territoire vérifie son propre travail. Les membres du personnel en territoire ne sont peut-être pas les meilleurs inspecteurs de vérification s'ils inspectent leur propre travail ou celui de leurs pairs, surtout dans un contexte où le concept d'économies nettes est mal compris. De plus, la vérification par le personnel des territoires est valable uniquement si celui-ci a été adéquatement formé au sujet des économies nettes ».

Demande :

5.1 Veuillez indiquer si le Distributeur a intégré à son programme chacun des constats et des recommandations listés en préambule. Veuillez au besoin en expliquer la manière. Si l'un ou l'autre de ces constats ou recommandations n'a pas été intégré, ou n'a été intégré que partiellement, veuillez en expliquer la raison.

VI – Produits efficaces – volets Moteurs phase 1 et Éclairage phase 1

- 6. Référence :** Évaluation du programme Produits efficaces – volets Moteurs phase 1 et Éclairage phase 1, pages 31, 43 et 46.

Préambule :

Page 31 : « *Effectuer des visites chez les participants. Cette première activité est d'autant plus importante que le programme 'Produits efficaces' ne requiert pas l'installation des produits avant que la remise sur achat soit acheminée au client. Le client s'engage à installer les produits dans les 6 mois de leur achat. Il est donc nécessaire d'organiser, sur une base statistique, des 'visites guidées' des bâtiments où sont installés les produits efficaces* »;

page 43 : « *L'évaluateur est d'avis que le fait de ne pas avoir encore débuté les 'visites guidées' de sites pourrait avoir des conséquences négatives. En effet, il pourrait se répandre dans le marché le bruit que HQD ne vérifie pas ce que les participants au programme installent. Cela pourrait amener une dérive qui serait difficile à corriger par la suite. [...] L'évaluateur recommande de débiter les inspections prévues le plus tôt possible* »;

page 46 : « *Examiner la possibilité d'exiger qu'il y ait installation des produits avant de procéder au paiement de la remise sur achat* »;

« *Suite à la mise au point de la Théorie du programme, lors de la phase de conception, produire un Plan d'évaluation complet qui servira à guider le travail de l'évaluateur externe* ».

Demande :

- 6.1** Veuillez indiquer si le Distributeur a intégré à son programme chacun des constats et des recommandations listés en préambule. Veuillez au besoin en expliquer la manière. Si l'un ou l'autre de ces constats ou recommandations n'a pas été intégré, ou n'a été intégré que partiellement, veuillez en expliquer la raison.

VII – Produits efficaces – volet Optimisation des feux de signalisation

- 7. Référence :** Évaluation du programme Produits efficaces – volet Optimisation des feux de signalisation, pages 64 à 66 et 79.

Préambule :

Page 64 : « *L'évaluateur recommande de présenter de façon explicite les hypothèses retenues pour les effets de distorsion dans les prévisions préparées à chaque année et qui servent de base aux Demandes d'approbation budgétaires présentées à la Régie de l'énergie* »;

« *L'évaluateur est d'avis que cette question du devancement devra être considérée lors de l'analyse de l'impact énergétique du programme, d'autant plus que l'horizon du PGEÉ est repoussé de plus en plus loin. Doit-on maintenir l'objectif à 40,3 GWh/an à la fin de 2010 ou faut-il y retrancher les économies obtenues en 2004 et 2005?* »;

pages 65 et 66 : « *Si on devait procéder à une telle baisse, il faudrait prendre soin de bien définir les règles du jeu car plusieurs clients ont déjà négocié les prix des DÉL qui leur seront livrés dans les mois qui viennent et à propos desquelles ils s'attendent à recevoir un support financier de HQD. Il faudrait surtout examiner avec soin l'effet qu'une telle baisse pourrait avoir sur les programmes de conversion des plus grandes villes. En somme, s'il devait y avoir une baisse, s'appliquerait-elle à toute nouvelle demande ou uniquement aux demandes qui comprendraient des DÉL qui ne font pas partie des commandes déjà négociées?* »;

page 79 : « *L'évaluateur recommande d'évaluer de nouveau la taille du marché potentiel du programme FEUX en utilisant autant que possible comme unité première de mesure le nombre de feux des diverses catégories* ».

Demande :

7.1 Veuillez indiquer si le Distributeur a intégré à son programme chacune des recommandations listées en préambule. Veuillez au besoin en expliquer la manière. Si l'une ou l'autre de ces recommandations n'a pas été intégrée, ou n'a été intégrée que partiellement, veuillez en expliquer la raison.